
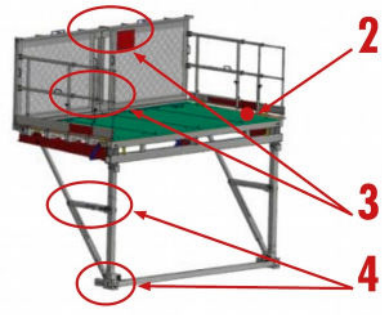

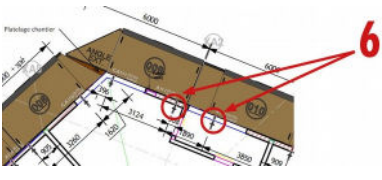

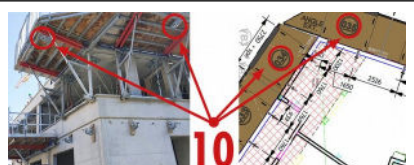




FICHE DE CONTRÔLE - MISE EN PLACE DES PTE¹

Guide de vérifications lors de la mise en place des PTE selon la R464 : [Extrait de la page 13 - Annexe 3](#)
« Vérifications lors de chaque mise en place des PTE. »

Rappel des points à contrôler :

Point	Désignation des points de contrôle	Illustrations ²
1	Lisibilité des numéros d'identification permettant le repérage des PTE.	
2	Absence de toute charge ou pièce non fixée sur le platelage avant le levage.	
3	Présence, état et fixation des protections longitudinales et d'extrémités.	
4	Présence, état, fixation et fonctionnement éventuel de tous les composants et dispositifs.	
5	Absence de déformation permanente des éléments visibles constituant l'ossature de la PTE.	
6	Respect de l'implantation des supports tels que prévus sur le plan de calepinage.	
7	État des supports, de leurs composants éventuels et des fixations à la structure du bâtiment.	
8	Concordance entre l'état de la façade dotée de ses différents équipements de travail ou dispositifs de protection collective et le plan de calepinage.	
9	Verrouillage du dispositif anti-soulèvement après la pose et avant désélingage complet.	
10	Concordance entre l'implantation des PTE et le plan de calepinage.	

¹ Plateforme de Travail en Encorbellement

² Les illustrations sont simplifiées. Veuillez consulter la documentation complète sur le site copac.fr. En cas de doute contacter le service commercial.



